

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LES RISQUES MAJEURS A LA DESIRADE



Le Risque Cyclonique



Le Risque Inondation



Le Risque Sismique



Le Risque de Mouvement de Terrain



Le Risque de Tsunami



Le Risque de transport de Matières Dangereuses

D I C R I M

Le mot du maire



Chers concitoyens,

Il est nécessaire de connaître les risques majeurs auxquels La Désirade est exposée afin de mieux se préparer et se protéger en cas d'alerte ou de danger.

C'est là l'objectif du DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Y sont recensés les risques majeurs propres à notre commune : inondation, cyclone, mouvement de terrain, risque sismique, risque de tsunami et le transport de matières dangereuses. Vous y trouverez aussi les numéros utiles à composer en cas de nécessité.

Les consignes qui y sont inscrites sont impératives pour assurer votre protection et celle de vos proches.

Le dispositif d'alerte sonore installé, viendra renforcer les mesures préventives déjà prises.

« Face aux risques, prévenir vaut mieux que guérir »

Le Maire,

Jean-Claude PLOCHE

Sommaire

INTRODUCTION

Rappel réglementaire	page 5
Les risques majeurs (définition)	page 6

LES RISQUES NATURELS

Le risque cyclonique	page 8
Carte de l'aléa houle cyclonique	page 9
La classification des perturbations météorologiques	page 10
Les évènements qui ont marqué notre commune	page 10
Les cyclones	page 11
Caractéristiques et effets	page 11
Les risques dans la commune	page 11
Les mesures prises par les autorités	page 11
Les différentes phases d'alertes météorologiques	page 11
Que doit-on faire ?	page 12
Les bons réflexes	page 13
Où s'informer ?	page 13
Principaux centres d'hébergement à destination des sinistrés	page 14
La liste des abris à éviter	page 14
Le risque inondation	page 15
Carte de l'aléa inondation	page 16
Les évènements qui ont marqué notre commune	page 17
Les inondations	page 18
Caractéristiques et effets	page 18
Les risques dans la commune	page 18
Les mesures prises par la commune	page 18
Que doit-on faire ?	page 19
Les bons réflexes	page 20
Où s'informer ?	page 21
Le risque mouvement de terrain	page 22
Carte de l'aléa chute de blocs	page 23
Les évènements qui ont marqué la commune	page 24
Les mouvements de terrain	page 25
Caractéristiques et effets	page 25
Les risques dans la commune	page 25
Les mesures prises par la commune	page 25
Que doit-on faire ?	page 26
Les bons réflexes	page 27
Où s'informer ?	page 28



Le risque sismique	page 29
Carte de l'aléa liquéfaction	page 30
Les évènements qui ont marqué notre commune	page 31
Les séismes	page 32
Caractéristiques et effets	page 32
Les risques dans la commune	page 32
Les mesures prises par la commune	page 32
Que doit-on faire ?	page 33
Les bons réflexes	page 34
Où s'informer ?	page 35

Le risque tsunami	page 36
Le tsunami	page 37
Caractéristiques et effet	page 37
Le risque tsunami dans la commune	page 37
Les mesures prises par la commune	page 37
Que doit-on faire ?	page 38
Les bons réflexes	page 39
Exemples historiques	page 40
Où s'informer ?	page 40

LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

Le risque de transport de matières dangereuses	page 42
Le risque de transport de matières dangereuses	page 43
Caractéristiques et effets	page 43
Les mesures prises par la commune	page 43
Que doit-on faire ?	page 44
Les bons réflexes	page 45
Où s'informer ?	page 46

INFORMATIONS PRATIQUES

Les éléments à conserver à domicile	page 47
Glossaire	page 47



"Nos préoccupations sont axées vers l'écologie et le changement climatique. La municipalité met en œuvre toutes les technologies connues en matière de prévision des risques, pour protéger le plus efficacement possible la population désiradienne."

Elin DINANE, Adjoint responsable de la Sécurité

Rappel réglementaire

L'information préventive sur les risques majeurs a été instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 qui prévoit que **le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.**

Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Il revient au maire de le réaliser et de le rendre public. Il renseigne ses administrés des risques existant sur le territoire, de leurs conséquences et des mesures prises pour y faire face."

Le DICRIM de la Désirade a été réalisé en octobre 2007. Il s'agit aujourd'hui d'une mise à jour.

Il présente et décrit les **six risques auxquels la commune peut être exposée**, donne une définition et explique quels peuvent être les signes avant-coureurs précédant une alerte. Il donne par ailleurs des conseils de comportement et des consignes sur les précautions à prendre avant, pendant et après un péril important.

L'objectif de ce document est de vous informer et de vous sensibiliser aux risques naturels et technologiques encourus et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Il est en effet indispensable, pour parer à toute éventualité.

La Commune a également élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques présents et à venir sur la commune (notamment dans le cadre du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs établi par le préfet) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Nous vous invitons à prendre tout renseignement utile auprès des services concernés, dont les numéros de téléphone sont communiqués dans ce document.

Risque majeur: définition

Le risque majeur

Le risque majeur est défini comme un phénomène qui peut entraîner de très graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Il a deux caractéristiques essentielles :

- **sa gravité**, si lourde à supporter par les populations
- **sa fréquence**, faible au point qu'on pourrait être tenté de ne pas se préparer à son éventualité.

L'existence d'un risque majeur est liée :

d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et de biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité.

On distingue deux types de risques majeurs : les risques naturels et les risques technologiques.

Le risque naturel

C'est une menace découlant de phénomènes géologiques ou atmosphériques aléatoires.

On compte parmi les risques naturels : les cyclones, les tempêtes, les séismes et les éruptions volcaniques, les avalanches, les crues torrentielles, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain.

Le risque technologique

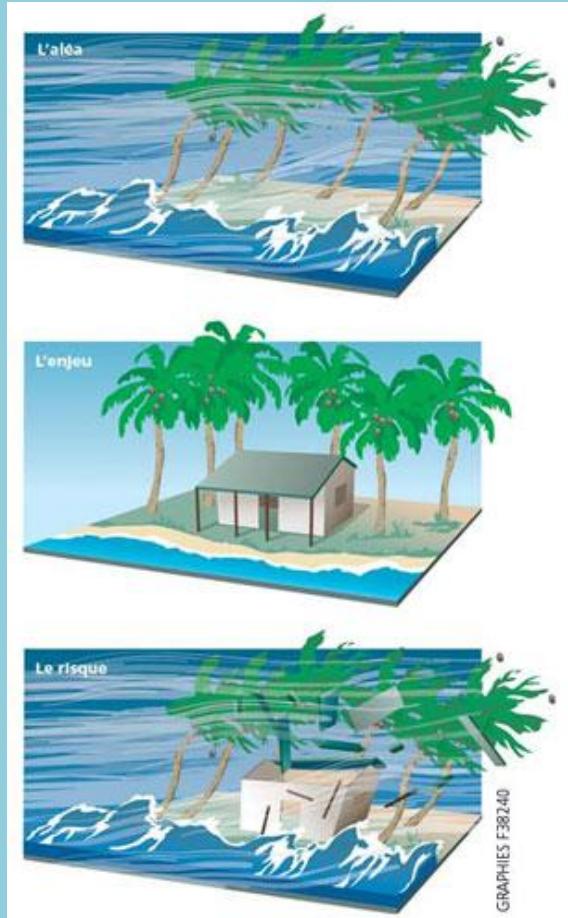
C'est la menace d'un événement indésirable engendré par la défaillance accidentelle d'un système potentiellement dangereux. Selon l'étymologie du mot, le risque technologique est le risque engendré par l'activité humaine.

On compte parmi les risques technologiques : les risques industriels et nucléaires, le transport de matières dangereuses, les risques liés à une rupture de barrages et aux exploitations minières et souterraines.

La probabilité d'apparition d'un risque technologique est particulièrement aléatoire notamment de par la diversité et la complexité des installations et structures dans lesquelles il peut s'inscrire. Malgré tout, un accident technologique peut se révéler extrêmement grave ;

L'Alerte

La Commune a fait l'acquisition de quatre systèmes d'alertes sonores (sirènes) situés : aux Galets (caserne des sapeurs pompiers)/au Bourg (mairie et collège)/à Souffleur (Groupe scolaire du Souffleur). Les alertes pourront être déclenchées soit manuellement, par télécommande ou téléphone. Un test sera réalisé très prochainement afin que la population puisse reconnaître la signification de chaque signal sonore. La Commune dispose également d'une voiture et de hauts parleurs qui sillonne toute l'île afin de donner l'alerte.



Les Risques Naturels



Le risque cyclonique



Le risque cyclonique



CARTE DE L'ALÉA HOULE CYCLONIQUE



aléa houle fort

Ces cartes fournies sont tirées de la cartographie du plan de prévention de risques (PPR).
Ainsi nous vous conseillons pour une information précise concernant la cartographie des
aléas de le consulter (le PPR) en Mairie.

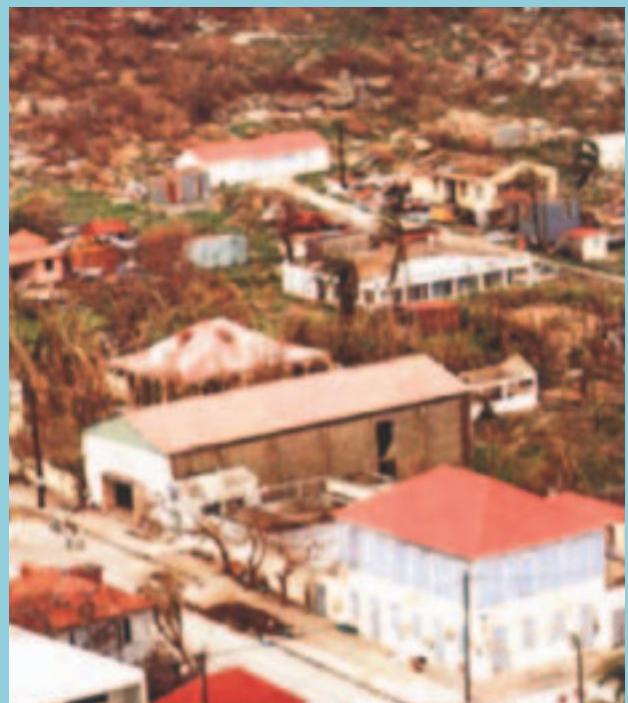
CLASSIFICATION DES PERTURBATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Perturbations	Manifestations
Onde tropicale	Ciel couvert, pluies pendant plusieurs heures
Onde tropicale forte	Orage, rafales de vents forts sous les grains
Dépression tropicale n°	Vent maximal sur une minute inférieure à 63 Km/h Vent
Tempête tropicale "Prénom"	maximal sur une minute de 63 Km/h à 117 Km/h Vent
Ouragan	maximal sur une minute supérieur à 118 Km/h
Ouragan classe 1	Vent maximal sur une minute de 119 Km/h à 153 Km/h
Ouragan classe 2	Vent maximal sur une minute de 154 Km/h à 177 Km/h
Ouragan classe 3	Vent maximal sur une minute de 178 Km/h à 208 Km/h
Ouragan classe 4	Vent maximal sur une minute de 209 Km/h à 251 Km/h
Ouragan classe 5	Vent maximal sur une minute supérieur à 252Km/h

LES ÉVÈNEMENTS QUI ONT MARQUÉ LA COMMUNE

L'ensemble des communes de la Guadeloupe est susceptible d'être exposé aux effets dévastateurs des vents cycloniques et aux fortes précipitations. On peut rappeler que depuis 1960, un certain nombre d'épisodes de fortes pluies, ont été recensés lors des passages des cyclones (voir tableau ci-dessous).

Nom	Année
HELENA	octobre 1963
INES	septembre 1966
DAVID	août 1979
HUGO	septembre 1989
LUIS puis MARILYN	septembre 1995
LENNY	novembre 1999
DEAN (Houle cyclonique)	Août 2007
ERIKA (Fortes pluies)	Septembre 2009



Le risque cyclonique



QU'EST-CE QU'UN CYCLONE?

Un cyclone est une très importante perturbation atmosphérique se développant dans les zones tropicales. Il est constitué d'un enroulement de nuages très développés et puissants autour d'un centre.

Caractéristiques et effets :

La Guadeloupe peut être atteinte en moyenne par un cyclone tous les quatre ans, le risque est donc très élevé.

Un cyclone se caractérise par :

- des vents très violents dotés d'une force destructrice considérable
- des pluies diluviennes entraînant des inondations brutales, des glissements de terrain et des coulées de boue
- la houle cyclonique avec des vagues de plusieurs mètres sur le littoral
- la marée cyclonique avec élévation générale du niveau de la mer pendant quelques heures

Les risques dans la commune :

La caractéristique de l'aléa cyclonique est d'être uniformément présente en tout point des communes de l'archipel. En ce qui concerne la Désirade, les marées de tempêtes donnent lieu à des surcotes marines. La houle cyclonique a une capacité destructrice qui dépend de la nature du littoral : cordon sableux, remblai ou côte rocheuse. L'aléa dépend de la puissance du cyclone et de sa trajectoire. Au sein de la zone exposée : plus on se rapproche du rivage, plus l'aléa est important.

Les mesures prises par les autorités :

Dès le déclenchement de la phase d'alerte rouge le maire met en place son poste de commandement et active son plan de secours. Des informations et recommandations seront répercutées à la population. Les personnes isolées, les handicapés et les personnes âgées vivant seules seront informées et hébergées chez la famille ou des proches ou encore dirigées vers la mairie, seul abri sûr de l'île.

Les différentes phases d'alertes météorologiques :

- **Pas de danger particulier**
- **Soyez attentif !** Danger imprécis ou effets limités. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- **Préparez-vous !!** Danger probable ou effets modérés. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- **Protégez-vous !!!** Danger très probable et effets importants. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique. Rejoignez votre habitation ou un abri prévu pour votre protection.
- **Confinez-vous !!!** Danger imminent ou effets majeurs. Le passage d'un cyclone intense est imminent. Son impact peut-être catastrophique. Ne prenez aucun risque. Restez à l'abri et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics.
- **Restez prudent !!!** Le cyclone qui a touché votre région s'est éloigné, restez extrêmement prudent

Que doit-on faire ?

Dès le mois de juin (début de la saison cyclonique) :

- constituer et stocker une réserve alimentaire (de préférence des produits secs),
- prévoir une réserve d'eau minérale (60 litres) et d'eau de javel,
- stocker les équipements et outils nécessaires,
- constituer une trousse de premiers secours
- consolider la maison : portes, fenêtres, toiture,
- vérifier les conduits d'évacuation des eaux pluviales,
- nettoyer les ravines, élaguer les arbres
- prévoir une radio avec piles, des éclairages de secours,
- consulter en Mairie la liste des abris sûrs en cas d'évacuation

Etre vigilant(danger possible à plus de 36 heures) et enPré-alerte(moins de 36 heures) :

- tenez-vous informé de l'évolution de la situation (radio, journaux, TV)
- n'entreprenez pas de longues randonnées en montagne.
- Ne prenez pas la mer,
- vérifiez vos réserves alimentaires et d'eau, l'état de votre poste radio.

Alerte (6 à 8 heures avant le passage du phénomène) :

- arrêtez vos activités professionnelles et rejoignez vos logements ou les abris sûrs désignés par la Mairie
- procédez aux derniers préparatifs.

Après le passage:

- ne pas gêner les secours,
- ne pas franchir les ravines et les fossés submergés,
- ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre,
- se tenir informé sur la potabilité de l'eau du robinet (infos Mairie)

Le risque cyclonique



LES BONS RÉFLEXES

A FAIRE



Ecouter la radio



Fermer portes et fenêtres

A NE PAS FAIRE



Ne pas monter sur un toit.



Ne pas prendre la voiture



Ne pas marcher sous les fils électriques

OÙ S'INFORMER ?

Ecouter la radio **GUADELOUPE 1ERE** et **RCI**, et regarder la télévision

Hors période de menace ou avant la saison cyclonique :

Mairie (Standard)

0590 20 01 76

Mairie (M. Elin DINANE, 5ème Adjoint)

0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25

Centre de Secours des Sapeurs Pompiers

18 ou 0590 20 03 50

Pendant la saison cyclonique et en cas de menace :

Répondeur du service météorologique

0892 68 08 08 / 0590 89 60 60

Poste de Commandement Communal

0590 20 11 66 / 0590 20 11 65

Centre de Secours des Sapeurs Pompiers

18 ou 0590 20 03 50

Gendarmerie

17 ou 0590 22 47 60

PRINCIPAUX CENTRES D'HÉBERGEMENT À DESTINATION DES SINISTRÉS

LE GROUPE SCOLAIRE LOUIS-ADRIEN THIONVILLE	L'ECOLE MATERNELLE DE BAIE-MAHAULT
M. SAINT-AURET Irénée - Tél : 0590 20 00 33	M. LOCQUET Maurice – Tel : 0690 61 57 73
M. EVUORT Nicolas - Tél :	
Mme EVUORT Siméonie (responsable des clés) Tél : 0590 20 01 54	Mme CONTARET Marie-Claudie (responsable des clés) Tel : 0690 67 68 12
Chacun de ces centres devra être scrupuleusement inspecté et sécurisé par les services compétents. Il est indispensable que ces centres d'hébergement soient dotés d'une réserve d'eau potable.	

LISTE DES BATIMENTS ET MAISONS REPRESENTANT UN DANGER

La Commission de Sécurité signale que les maisons du quartier du **Souffleur**, bien que construites pour résister aux ouragans ne peuvent être retenues comme des abris sûrs. En effet, cette zone est sujette aux avalanches rocheuses. Ce risque est aggravé par les pluies diluviales accompagnant les cyclones.

D'une manière générale, dans le **Bourg**, toutes les maisons en **bordure de mer** et **au sud** de la route départementale n°207 sont **à éviter**.

Le risque inondation



Le risque inondation



CARTE DE L'ALÉA INONDATION



aléa inondation moyen



aléa inondation fort

Ces cartes fournies sont tirées de la cartographie du plan de prévention de risques (PPR). Ainsi nous vous conseillons pour une information précise concernant la cartographie des aléas de le consulter (le PPR) en Mairie

LES ÉVÈNEMENTS QUI ONT MARQUÉ LA COMMUNE

Les pluies diluviales de juin 2005

Samedi 11 juin 2005 une pluviométrie exceptionnelle par rapport à la période, a provoqué une montée des eaux, inondant ainsi la Départementale 207, les routes communales et de nombreuses habitations.



Le risque inondation



QU'EST QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est la submersion d'une zone provoquée par des pluies importantes.

Caractéristiques et effets :

- Rapidité : les crues sont soudaines
- Brutalité : la violence de la crue est consécutive à l'importance du débit et à la forte pente
- Courte durée : les crues sont brèves et ne dépassent pas quelques heures en général
- Pouvoir corrosif : les berges peuvent être emportées.

Les facteurs aggravants :

- les déboisements et l'urbanisation
- les dépôts et remblais dans les ravines
- le manque d'entretien des ravines
- surcôtes de l'océan

Les risques dans la commune :

Elles peuvent apparaître à la suite de fortes pluies et se traduisent par l'accumulation d'eau dans les zones basses et les dépressions. Le pouvoir destructeur de ce phénomène est variable :

- **Faible à moyen** dans les zones basses ; dans ces dernières, il peut occasionner une gêne très importante, surtout s'il perturbe le fonctionnement normal du réseau d'assainissement ; les dégâts peuvent être observés lorsque l'inondation atteint les installations diverses, ...
- **Faible à moyen** selon les ravines et selon la portion de leur cours ; les crues peuvent occasionner l'érosion et l'instabilité des berges, des dommages très importants en zones construites ou en zone agricole, des noyades d'animaux domestiques, ...

Les mesures prises par la commune :

- **Prévention :**
 - Identification et cartographie des zones inondables disponibles à la Mairie pour consultation
 - Pour ce qui est des règles de construction découlant du risque inondation, elles sont fixées par le PPR (Plan de Prévention des Risques)
- **Surveillance :**
 - Météo-France donne l'alerte aux autorités, en cas de danger

Que doit-on faire ?

En situation normale(hors menace) :

- s'informer sur le niveau du risque notamment hauteur et vitesse des eaux
- consulter le PPR (lorsqu'il sera réalisé)
- en particulier ne pas construire d'habitation dans les zones où l'aléa est élevé
- lorsque les constructions sont autorisées en zone inondable correspondant à un aléa moyen, prévoir un espace refuge hors d'eau
- se préparer à une évacuation rapide
- s'abstenir de tout dépôt dans les rivières et les ravines

Dès la menace d'inondation connue:

- fermer portes et fenêtres ; couper gaz et électricité
- amarrer les cuves, surélever les objets de valeurs et les produits polluants
- en cas de crue torrentielle imminente, quitter rapidement la zone dangereuse et rejoindre un point haut

Pendant l'inondation:

- se tenir informé de l'évolution de la situation
- rester calme, éviter de téléphoner
- éviter tout déplacement inutile

Après l'inondation:

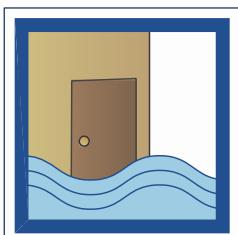
- aérer et désinfecter les pièces
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- s'assurer que l'eau du robinet est potable
- faire l'inventaire des dommages

Le risque inondation



LES BONS RÉFLEXES

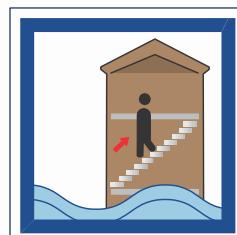
A FAIRE



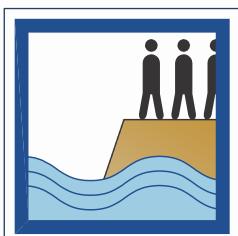
Fermer les portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



Fermer le gaz et l'électricité.



Monter à pied aux étages.



Gagner les hauteurs.



Ecouter la radio

A NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.

OÙ S'INFORMER ?

En dehors des périodes de menaces :

Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	.0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Mairie (Service Urbanisme)	.0590 20 02 41
Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	0590 99 09 09
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	0590 99 46 46 / 0590 98 20 55

En cas de menace :

Répondeur du service météorologique	0892 68 08 08 / 0590 89 60 60
Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	.0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Mairie (Service technique)	.0590 20 94 82
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers	18 ou 0590 20 03 50

Après l'inondation :

Répondeur du service météorologique	.0892 68 08 08 / 0590 89 60 60
Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	.0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Mairie (Service technique)	.0590 20 94 82
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers	18 ou 0590 20 03 50
Agence Régionale de Santé (ARS)	0590 80 94 94
Antenne de la Croix Rouge de la Désirade	0690 86 09 25
Gendarmerie	17 ou 0590 22 47 60

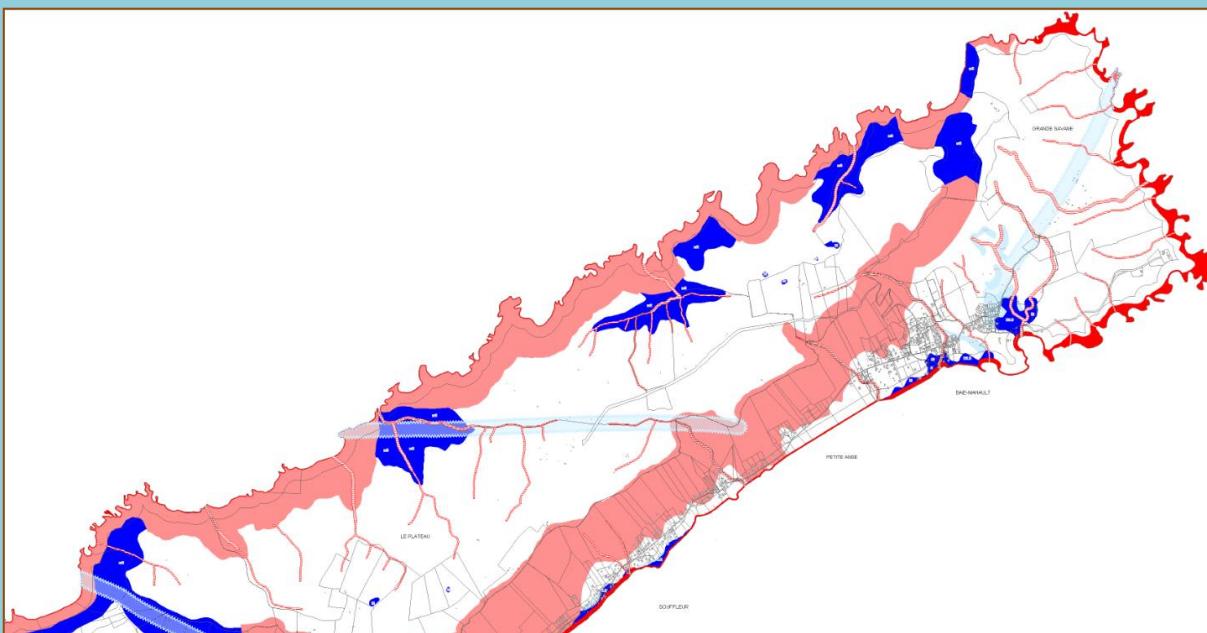
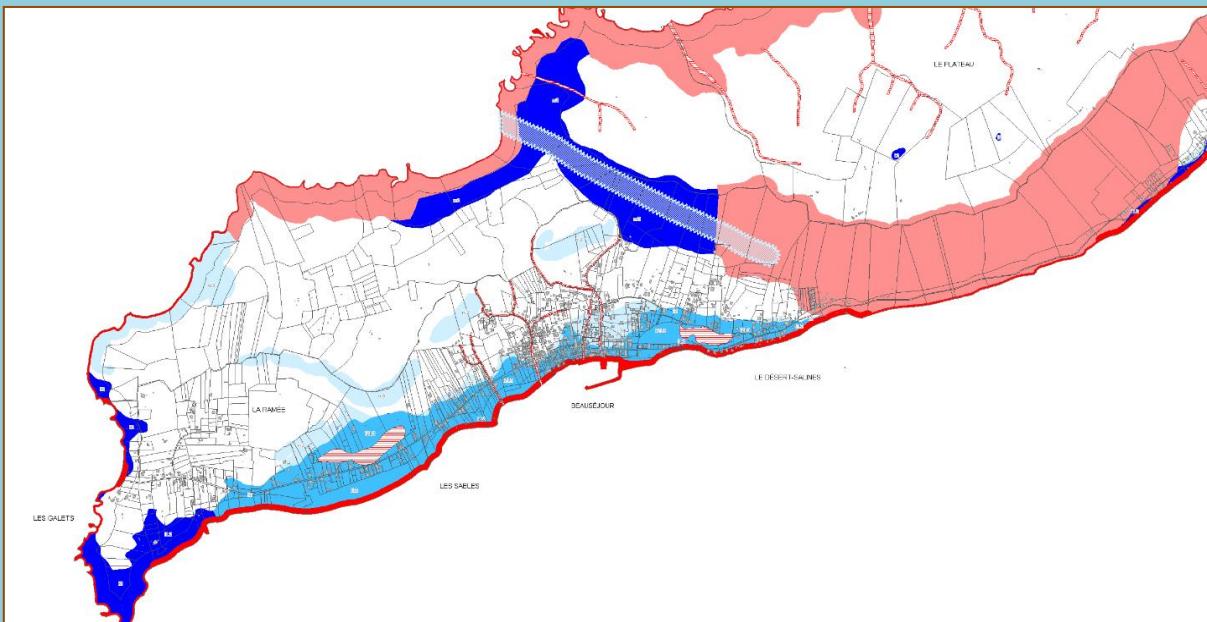
Le Risque mouvement de terrain



Le Risque mouvement de terrain



CARTE DE L'ALÉA CHUTES DE BLOCS



aléa fort

Ces cartes fournies sont tirées de la cartographie du plan de prévention de risques (PPR). Ainsi nous vous conseillons pour une information précise concernant la cartographie des aléas de le consulter

Le Risque mouvement de terrain



LES ÉVÈNEMENTS QUI ONT MARQUÉ LA COMMUNE

Chute de blocs en septembre 1994.



En septembre 1994, Claude Tonton et sa famille l'ont échappé belle. Ils venaient juste de se déplacer lorsqu'une roche est venue écraser leur lit après avoir défoncé un mur de leur maison.

La façade arrière de la maison avec les trois trous laissés par les morceaux de la roche



Mise en place de filets mécaniques d'interception de blocs.

Suite aux évènements malheureux de 1994 il a donc été mis en place un système de solution d'écrans de filets métalliques d'interception de blocs.



Le Risque mouvement de terrain



QU'EST QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Caractéristiques et effets :

En plaine :

- des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité des sols argileux. un tassemement des sols compressibles (vase, tourbe, argile, ...).

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable
- des écroulements et chutes de blocs
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaise
- une érosion sur les côtes basses sableuses.

Les risques dans la commune :

Ils se caractérisent par :

- **des chutes de blocs.** Ces phénomènes sont localisés au niveau des fortes pentes limitant le plateau de la Montagne ou constituant la côte Nord de l'île. Le niveau d'aléa y est élevé, ainsi que sur toutes les petites falaises bordant les parties rocheuses de la côte Sud.
- **des liquéfactions.** Les formations liquéfiables sous l'effet d'un séisme fort se localisent au niveau des secteurs de plages côtières. Les zones de salines peuvent aussi présenter parfois des formations liquéfiables.

Les mesures prises par la commune :

Des travaux de prévention sont réalisés lorsqu'il est nécessaire ainsi que des travaux de protection comme la mise en place de filets métalliques d'interception de blocs (voir page 24). Et enfin, le risque en question sera intégré dans le PLU.

Que doit-on faire ?

Avant:

- ne jamais construire sans permis et souscrire à une assurance.
- ne jamais construire sur un terrain à risque fort
- consulter le PPR auprès de votre Mairie avant de construire.
- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- ne jamais faire de terrassement ou de mur de soutènement sans le conseil d'un spécialiste.
- surveiller l'évolution des fissures de votre maison si vous en avez décelées.

Pendant:

- fuir latéralement
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- ne pas revenir sur ses pas.
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après:

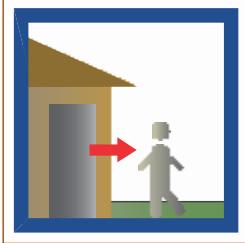
- évaluer les dommages.
- surveiller l'évolution des dangers.
- informer les autorités
- se mettre à disposition des secours
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités.
- respecter les consignes de sécurité données par les autorités

Le Risque mouvement de terrain



LES BONS RÉFLEXES

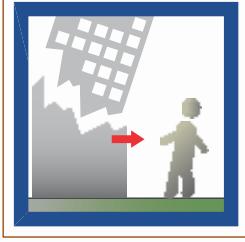
A l'intérieur



Dès les premiers signes évacuer les bâtiments, ne pas y retourner et ne pas prendre l'ascenseur

En cas d'effondrement du sol

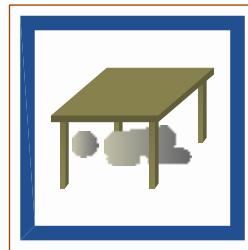
A l'extérieur



Dès les premiers signes évacuer les bâtiments, ne pas y retourner et ne pas prendre l'ascenseur

PENDANT

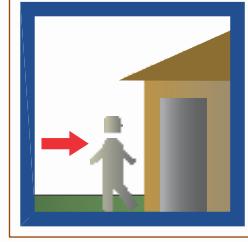
A l'intérieur



S'abriter sous un meuble solide. S'éloigner des fenêtres.

En cas d'éboulement ou de chutes de pierres

A l'extérieur

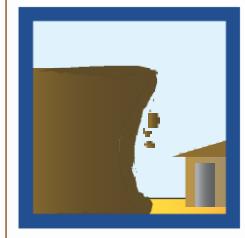


Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

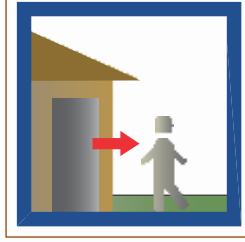
APRÈS



Fermer le gaz et l'électricité



S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement



Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner. Ne pas prendre l'ascenseur.

OÙ S'INFORMER ?

En dehors des périodes de menaces :

Mairie (Service Urbanisme)	0590 20 02 41
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	0590 99 46 46 / 0590 98 20 55
Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM)	0590 41 35 48

En cas de menace :

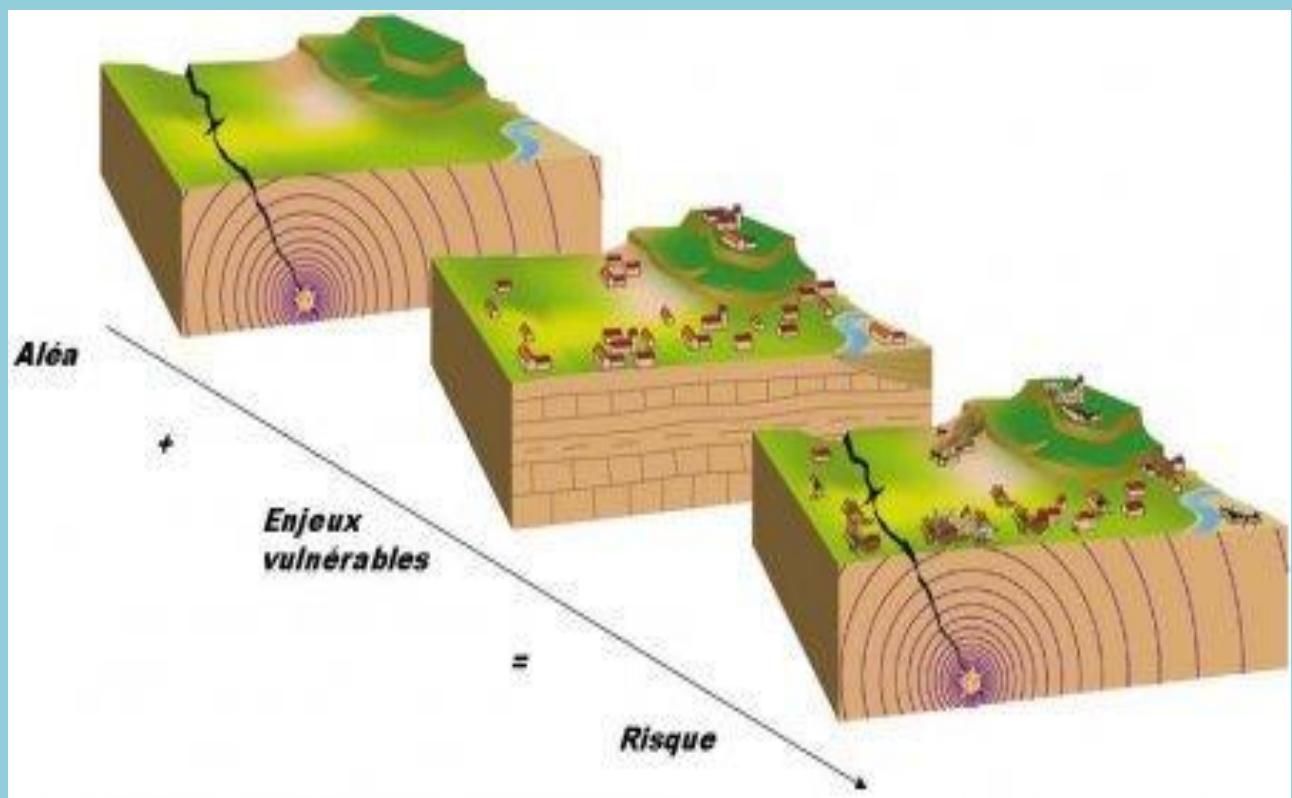
Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers	18 ou 0590 20 03 50

Après le mouvement de terrain :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	0590 99 46 46 / 0590 98 20 55
Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers	18 ou 0590 20 03 50
Antenne de la Croix Rouge de la Désirade	0690 86 09 25
Gendarmerie	17 ou 0590 22 47 60

..

Le risque sismique



Le risque sismique



CARTE DE L'ALÉA LIQUÉFACTION



Ces cartes fournies sont tirées de la cartographie du plan de prévention de risques (PPR). Ainsi nous vous conseillons pour une information précise concernant la cartographie des aléas de le consulter

LES ÉVÈNEMENTS QUI ONT MARQUÉ LA COMMUNE

MAGNITUDE DES RUPTURES SISMIQUES			
magnitude (Richter)	longueur de la faille	glissement de terrain	durée de la rupture
9	800 km	15 m	250 s
8	200 km	5 m	60 s
7	50 km	1 m	15 s
6	10 km	20 cm	3 s
5	3 km	5 cm	1 s
4	1 km	1 cm	0,3 s

Le 16 mars 1985 vers 11h00 à la sortie des écoles, un séisme d'intensité VI a provoqué une vive émotion dans la population guadeloupéenne faisant 6 blessés légers et occasionnant des dommages dans la région Pointoise.

Le 21 novembre 2004, on a enregistré une secousse sismique de magnitude de 6.3 qui a touché la Guadeloupe et surtout les îles des Saintes. Ce tremblement de terre a fait une victime et de nombreux blessés.

Le 29 novembre 2007, il s'est produit un fort tremblement de terre de magnitude 7.4. De nombreuses scènes de paniques ont eu lieu pendant le séisme.

On n'oublie pas le séisme du 12 janvier 2010 d'une magnitude de 7 qui a frappé Haïti en faisant de nombreux dégâts et plus de 300.000 victimes. Il a été ressenti en Guadeloupe.

En 1690 un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter faisait en Guadeloupe plus de 600 morts et d'importants dégâts.

En 1843, un autre séisme d'intensité IX occasionnait plus de 1500 morts et 3000 blessés dans la ville de Pointe-à-Pitre.

ECHELLE D'INTENSITÉ MSK



Le risque sismique



QU'EST QU'UN SÉISME ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur se traduisant par des vibrations du sol. Les dégâts observés dépendent de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations, des caractéristiques du terrain ainsi que de la profondeur du foyer sismique et de la distance à l'épicentre.

Caractéristiques et effets :

Un séisme se caractérise par :

- son foyer, point de départ du séisme, région de rupture sur une faille d'où partent les ondes sismiques
- sa magnitude qui correspond à la quantité d'énergie libérée par le séisme (échelle de Richter)
- son intensité déterminée en fonction des dégâts provoqués en un lieu. Ces dégâts sont retranscrits sur une échelle graduée de I à XII degrés : l'échelle MSK
- la fréquence et la durée des vibrations. Ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.
- la faille provoquée pouvant se propager en surface dans le cadre de séismes forts et en superficie.
- les effets : ils peuvent être directs (effondrement des constructions) ou induits (mouvement de terrain, liquéfaction des sols)

Le risque sismique dans la commune :

Selon le zonage sismique national, les Antilles françaises constituent les territoires de France où l'aléa sismique est le plus fort. Les scientifiques s'accordent pour dire qu'il est fort probable qu'un séisme majeur touche l'une des îles antillaises françaises dans les décennies à venir, comme ce fut le cas par le passé. Cependant, du fait de l'accroissement continu des enjeux en présence et de la forte vulnérabilité actuelle du bâti antillais, la survenue aujourd'hui d'un séisme majeur pourrait être plus dramatique encore que ne le fut le grand séisme historique de 1843 en Guadeloupe.

Fort de ce constat, le gouvernement a adopté en janvier 2007 le Plan Séisme Antilles, dont l'objet premier est de réduire le nombre de victimes en cas de séisme majeur.

Les mesures prises par la commune :

1 - La surveillance

L'Observatoire volcanologique et sismologique de la Guadeloupe assure en sus de ses missions volcanologiques, l'enregistrement des signaux transmis par les stations sismiques disposées en réseau sur l'archipel de la Guadeloupe et les îles voisines. Il n'existe toutefois, actuellement, aucune méthode permettant de prédire de manière fiable et avec précision le moment ou le lieu où se produira un séisme.

2 - le zonage sismique et construction parasismique

Le zonage sismique de la région en zone III impose l'application de règles de construction parasismique pour l'ensemble du département. Ces règles sont les règles PS92, enrichies de l'Euro code 8. La construction parasismique seule véritable mesure de prévention, permet la réalisation de bâtiments capables de résister à des séismes majeurs et de réduire ainsi considérablement le nombre de victimes.

3 - Les secours :

Le Maire de la Désirade met en place son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et active son Poste de Commandement en cas de crise. Il existe deux bâtiments construits selon les normes para sismique : le centre technique et la salle polyvalente.

Que doit-on faire ?

Avant:

- s'informer sur le risque. Prendre connaissance des mesures de sauvegarde
- établir la vulnérabilité au séisme des terrains constructibles
- privilégier les constructions parasismiques (conception, matériaux, réalisation)
- identifier les bâtiments parasismiques
- repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
- maintenir une réserve d'aliments de survie et de matériels de première utilité et de secours
- fixer les appareils et meubles lourds, éviter de placer des objets lourds sur des étagères
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri

Pendant:

A l'intérieur : à l'étage se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide ; s'éloigner des fenêtres ; ne pas rester dans les escaliers. Et si vous êtes au rez-de-chaussée évacuez les lieux, dirigez-vous vers un endroit dégagé.

A l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques), dirigez-vous vers un endroit dégagé.

En voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Après la secousse:

- s'éloigner des zones côtières, même longtemps après, en raison d'éventuels raz-de-marée
- couper l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flamme et ne pas fumer
- ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours
- éviter de circuler pour laisser le réseau routier disponible pour les secours
- en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments et leurs abords : il peut y avoir d'autres secousses
- ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées, ne pas prendre l'ascenseur dans un immeuble
- emporter les papiers personnels, les médicaments indispensables et écouter la radio
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée)
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux.
- ne pas bouger les personnes blessées sérieusement mais les signaler aux services de secours
- regroupez-vous dans un endroit dégagé

Le risque sismique



LES BONS RÉFLEXES

PENDANT

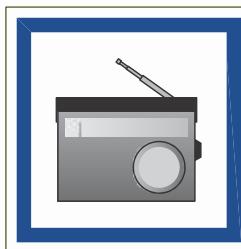


S'abriter sous un meuble solide.

APRES



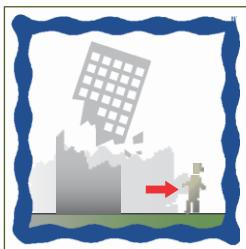
Fermer le gaz et l'électricité.



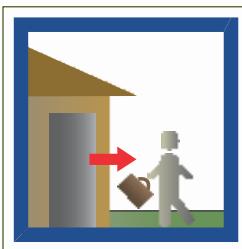
Ecouter la radio



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



S'éloigner des bâtiments



Evacuer les bâtiments et ne pas prendre l'ascenseur.



S'éloigner de la zone côtière



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.

OÙ S'INFORMER ?

Avant le séisme (période calme) :

Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Guadeloupe (OVSG)	0590 99 11 33
Site Internet de l'Institut de Physique du globe de Paris	www.ipgp.fr
Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	0590 99 46 46 / 0590 98 20 55
Service Interministériel de Défense et Protection Civiles (Préfecture)	0590 99 39 00
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers	18 ou 0590 20 03 50

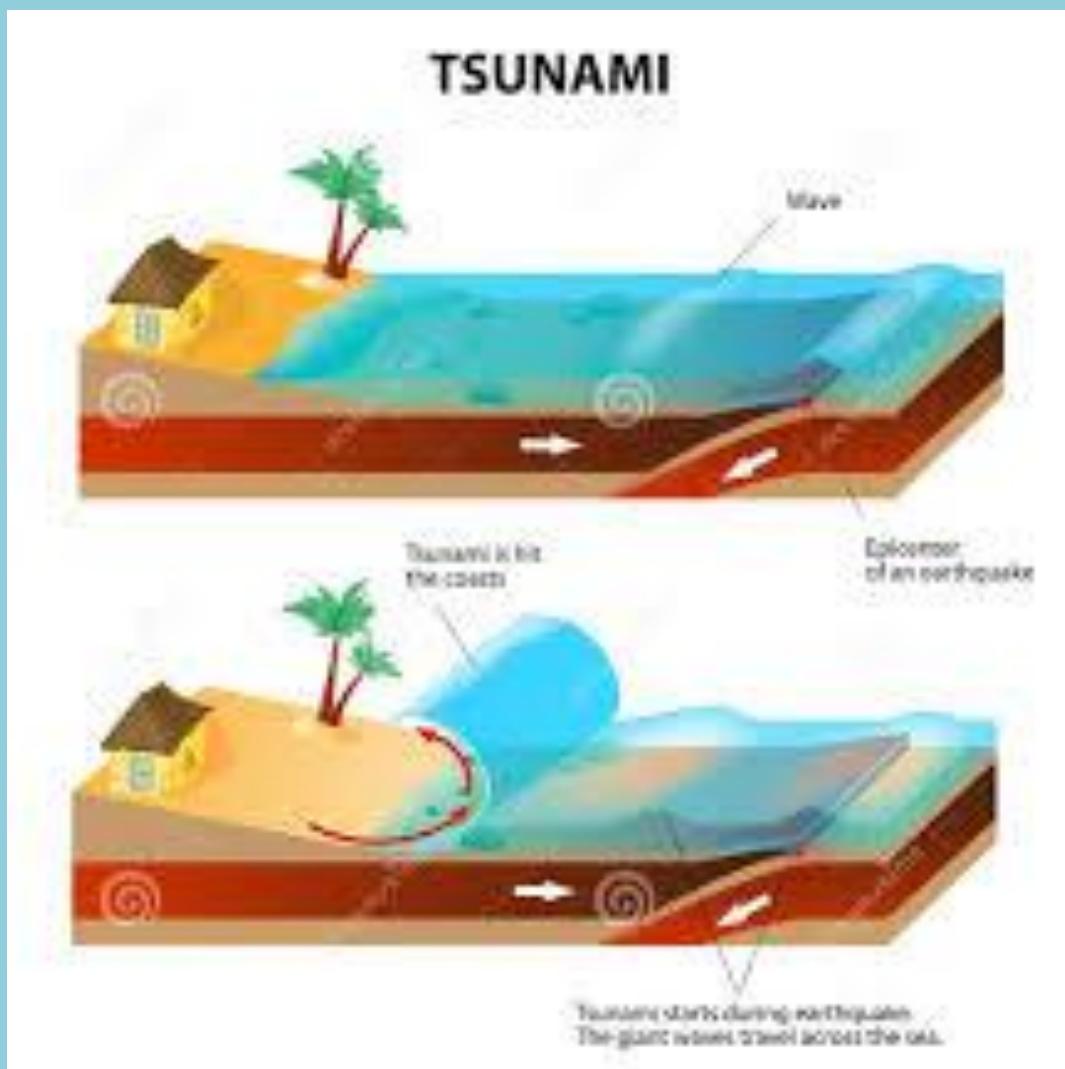
Après le séisme :

Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Guadeloupe (OVSG)	0590 99 11 33
Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Agence Régionale de Santé (ARS)	0590 80 94 94
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	0590 99 46 46 / 0590 98 20 55
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers	18 ou 0590 20 03 50
Antenne de la Croix Rouge de la Désirade	0690 86 09 25
Gendarmerie	17 ou 0590 22 47 60

Sur la réglementation en matière de construction parasseismique :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	0590 99 46 46 / 0590 98 20 55
Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (C A U E)	0590 81 83 85

Le risque tsunami



Le risque tsunami

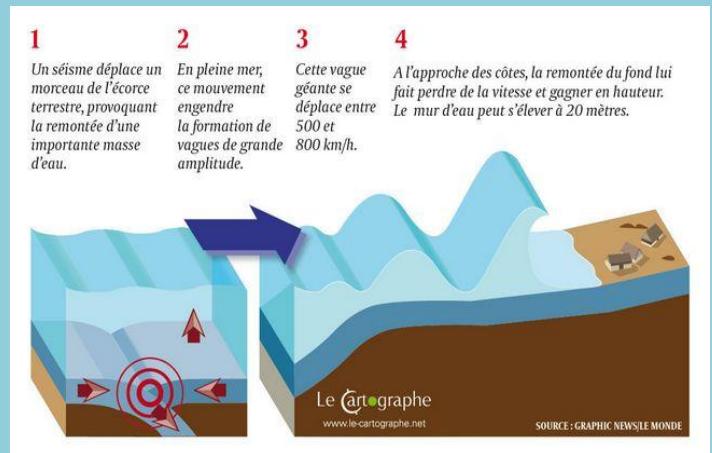


QU'EST QU'UN TSUNAMI ?

Un tsunami est une série d'ondes de très grande période se propageant à travers un milieu aquatique issues du brusque mouvement d'un grand volume d'eau, provoqué généralement par un séisme, un glissement de terrain sous-marin ou une explosion volcanique, et pouvant se transformer, en atteignant les côtes, en vagues destructrices déferlantes de très grande hauteur.

Caractéristiques et effet:

- déclenché lors d'un séisme important de magnitude 6.5 ou plus, lorsque le niveau du plancher océanique le long d'une faille s'abaisse ou s'élève brutalement, lors d'un glissement de terrain côtier ou sous-marin, ou lors d'un impact par un astéroïde ou une comète.
- Retrait de la mer loin de la côte puis remontée très rapide qui engendre des courants violents et destructeurs.
- Selon le relief du littoral, l'effet de la vague est amplifié.
- dans les ports et les baies qui constituent un espace fermé, les vagues vont se succéder les unes après les autres à un intervalle de 10 à 20 minutes, avec des courants importants et des tourbillons
- dans les situations extrêmes, le tsunami se manifeste par une série de vagues géantes pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut espacées dans le temps (entre 20 et 40 minutes).

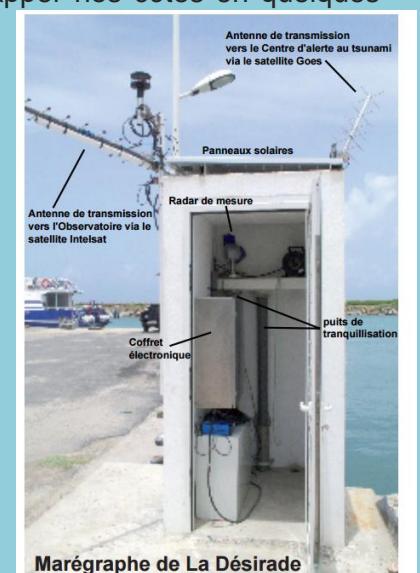


Le risque tsunami dans la commune :

La Guadeloupe peut connaître 2 types de tsunamis: local, qui peut frapper nos côtes en quelques minutes, et d'origine lointaine ou régionale, qui peut nous toucher entre quelques dizaines de minutes et plusieurs heures, suivant l'éloignement de la source.

Les mesures prises par la commune :

L'Observatoire volcanologique et sismologique de la Guadeloupe a mis en place des stations marégraphes dont un dans le port de la Désirade. Equipé d'un capteur radar disposé au dessus de l'eau, il mesure en continu le niveau de la mer, notamment pour contribuer à l'alerte aux tsunamis qui pourraient être engendrés par un séisme majeur dans la mer des Caraïbes ou l'océan Atlantique. Ces données sont transmises en temps réel aux centres d'alerte, et mises à la disposition des chercheurs et ingénieurs qui travaillent sur la dynamique des océans et de l'atmosphère (étude des marées, du niveau moyen des mers, études des phénomènes de houles ...).



Que doit-on faire ?

Avant:

- s'informer sur le risque.
- Construisez selon des normes permettant de résister aux tsunamis.
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri
- repérer la zone de sécurité la plus proche de chez vous et le temps qui vous est nécessaire pour vous y rendre à pied.
- Faites une liste de tous les objets pouvant être emportés par un tsunami et assurez-vous que ces objets soient rentrés en cas d'alerte.
- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.)
- repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité

Pendant:

A terre :

- Rester à l'écoute de toutes les consignes données par les autorités compétentes.
- Dès l'alerte, s'éloigner le plus loin possible des côtes ou atteindre un promontoire de quelques mètres à quelques dizaines de mètres pour être épargné (un petit tsunami en un point de la côte peut être extrêmement violent quelques kilomètres plus loin).
- Emporter les équipements minimums (lampe de poche, radio portative, eau potable, nourriture, médicaments, couvertures).
- Ne jamais descendre sur la plage pour observer un tsunami.
- Les vagues de tsunamis ne roulent pas et ne cassent pas : il est inutile et dangereux de vouloir en profiter pour faire du surf.
- Si l'on est surpris par un tsunami, grimper sur le toit d'une habitation ou la cime d'un arbre solide ; en dernier recours, s'accrocher à un objet flottant que le tsunami charrie.
- Ne prendre la mer sous aucun prétexte.
- Eviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

En mer :

- Si vous êtes en bateau en haute mer, restez-y et n'essayez pas de retourner au port.
- Contactez les autorités portuaires.

Après:

- Rester hors de la zone dangereuse tant qu'un avis de retour à une situation normale n'a pas été émis par les autorités. Un tsunami n'est pas une vague unique, mais une série de vagues qui peuvent venir du large pendant des heures. La plus grosse vague est rarement la première, mais plutôt l'une des vagues suivantes qui, outre sa propre énergie potentielle, récupère l'énergie d'une vague qui s'est déjà brisée et retourne vers la mer.
- Si l'on est en mer, rester à l'écoute des autorités pour s'assurer que les conditions d'un retour au port sont favorables.
- Ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours
- Ne pas bouger les personnes blessées sérieusement mais les signaler aux services de secours

Le risque tsunami



LES BONS RÉFLEXES



S'éloigner de la zone côtière



Gagner les hauteurs



Ne pas prendre votre voiture

Dans les lieux que vous fréquentez sur le littoral, apprenez à reconnaître les zones de refuge potentiel et les voies pour y accéder

Apprenez à reconnaître les signes avant-coureurs d'un tsunami :
- les tsunamis peuvent être précédés d'un rapide retrait de la mer
- le tremblement de terre est un des signes naturels d'alerte
Après un tremblement de terre, éloignez-vous rapidement du rivage vers les hauteurs, évitez de prendre votre voiture afin de ne pas créer d'embouteillages



Monter aux étages



Ecouter la radio



Ne pas téléphoner
Libérer les lignes
pour les secours

Restez éloignés des embouchures de rivières. Si vous voyez un tsunami, il se peut que vous n'ayez pas le temps de fuir, cherchez un bâtiment solide à étages et grimpez au plus haut

Si vous êtes en mer, ne retournez pas au port il peut se passer plusieurs heures avant que tout danger soit écarté

Exemples historiques

Le **11 mars 2011, au Japon**, un séisme de magnitude 8,9 sur l'échelle de Richter déclenche un tsunami. Des vagues de 10 mètres de haut déferlent sur Sendai, dans le nord-est du pays.

Le **29 septembre 2009**, après un séisme de 8,3 sur l'échelle de Richter, des vagues de 3 à 9 mètres balayent les Samoa américaines et les Samoa (ex-Occidentales). La capitale des Samoa américaines, Pago Pago, est submergée. Le tsunami fait près de 200 morts.

Le **17 juillet 2006**, un séisme de 7,7 sur l'échelle de Richter au large de la côte sud de Java à 335 km de Jakarta provoque un tsunami faisant plus de 600 morts, près 1 000 de blessées et environ 100 000 sinistrées.

Le **26 décembre 2004**, dans l'océan Indien, un séisme de magnitude 9,1 à 9,3 au large de l'Indonésie provoque un tsunami qui touche les pays d'Asie du Sud et dans une moindre mesure les côtes orientales de l'Afrique. Au moins 285 000 victimes sont recensées (bilan officiel au 30/01/2005).

Éruption de Montserrat 2003 : vague de 1 à 2 m et dégâts matériels à Deshaies, Guadeloupe ;

Séisme de Redonda 1985 : vague de 3 cm mesurée à Basse-Terre, Guadeloupe.

Éruption de la Montagne Pelée 1902 : vague de 4 à 5 m et nombreuses victimes à Saint-Pierre, Martinique

Séisme des îles Vierges 1867 : vague de 10 m à Sainte-Rose, Guadeloupe

Séisme d'Haïti 1842 : vague de 8 m à Deshaies, Guadeloupe

Séisme de Lisbonne 1755 : vague de 4 m et victimes à Sainte-Anne, Guadeloupe

Où s'informer ?

Avant le tsunami (période calme) :

Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Guadeloupe (OVSG)	0590 99 11 33
Site Internet de l'Institut de Physique du globe de Paris	www.ipgp.fr
Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	0590 99 46 46 / 0590 98 20 55
Service Interministériel de Défense et Protection Civiles (Préfecture)	0590 99 39 00
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers	18 ou 0590 20 03 50

Après le tsunami :

Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Guadeloupe (OVSG)	0590 99 11 33
Mairie (Standard)	0590 20 01 76
Mairie (M. Elin DINANE, 5è Adjoint)	0590 20 20 78 / 0590 85 35 27 / 0690 27 55 25
Agence Régionale de Santé (ARS)	0590 80 94 94
Antenne de la Croix Rouge de la Désirade	0690 86 09 25
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers	18 ou 0590 20 03 50
Gendarmerie	17 ou 0590 22 47 60

Les Risques Technologiques



Le risque transport de matières dangereuses



Le risque transport de matières dangereuses



QU'EST QU'UN TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ?

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés ou par les réactions qu'elle peut entraîner, est susceptible de présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Les risques d'accidents sur la route sont multipliés par le développement des infrastructures de transport, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport du trafic et du non respect du code de la route.

Caractéristiques et effets :

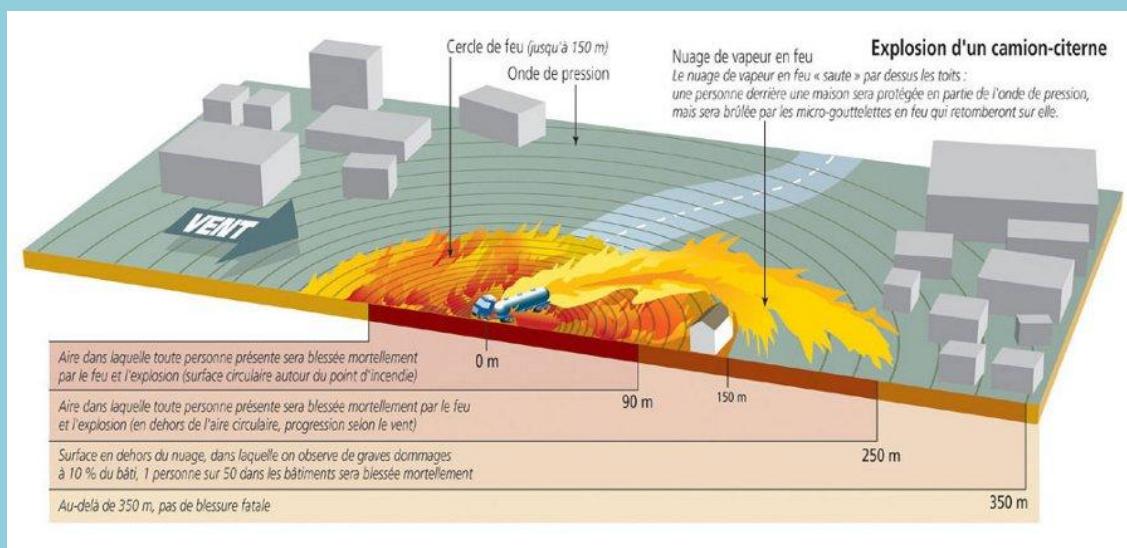
- les conséquences des accidents de transports
- les effets du produit transporté combinant un effet immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et les effets secondaires (propagation aérienne de gaz ou de fumées toxiques, pollution des eaux ou des sols)

Les mesures prises par la commune :

Tous les mardis et/ou jeudis, la station s'approvisionne en essence par un camion.

Le processus de maîtrise des risques passe par :

- le contrôle technique des transports des matières dangereuses par la DRIRE
- le strict respect du code de la route
- la formation spéciale que doivent suivre les conducteurs (APTH)
- l'interdiction de circuler les samedis à partir de 20h jusqu'au dimanche minuit et les jours fériés



Que doit-on faire ?

Avant:

- s'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde
- disposer d'un poste radio à piles
- avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (ruban adhésif,...)

Pendant:

Vous êtes témoins d'un accident, en attendant l'arrivée des secours :

donnez l'alerte ► **sapeurs pompiersappelez le 18, gendarmerie - police le 17, SAMU le 15**

en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre (feu, émanation, fuite, explosion) et le **code danger** figurant sur le véhicule.



Evitez le sur-accident:

- établir un premier périmètre de sécurité, éloigner les curieux et signaler le danger.
- interdire de fumer sur le site et faire arrêter les moteurs à combustions ou électriques
- ne pas déplacer les victimes, sauf en cas d'incendie en évitant le contact avec les produits incriminés
- endiguer, limiter la propagation du produit avec du sable ou tout autre matériau absorbant approprié
- prendre toutes les mesures utiles à la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement

Si un nuage toxique vient dans votre direction :

- éviter de respirer les émanations du produit déversé : si le nuage est visible éloignez vous rapidement en vous déplaçant selon un axe perpendiculaire à la trajectoire du nuage
- dès que les secours arrivent, suivre leurs indications
- lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous

Si vous entendez la sirène :

- vous êtes dans la zone susceptible d'être concernée par les effets d'un accident de TMD
- mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche (confinez vous) ou, si l'ordre est donné, quittez rapidement la zone (évacuation)
- évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...).arrêter la ventilation
- vous éloigner des portes et des fenêtres. ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle
- ne pas aller sur les lieux de l'accident. vous laver en cas d'irritation et si, possible, vous changer
- ne pas aller chercher vos enfants à l'école. ne pas téléphoner
- attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir

D'une manière générale :

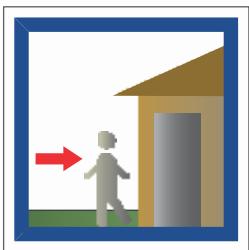
- restez à l'écoute des radios et attendez les consignes et les informations des autorités

Le risque **transport** de matières dangereuses

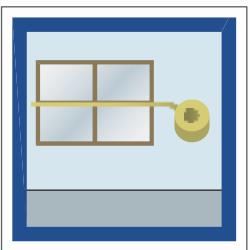


LES BONS RÉFLEXES

A FAIRE



Rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilations.



Ecouter la radio
Respecter les consignes des autorités.



Respecter les consignes des autorités

A NE PAS FAIRE



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours.



Ne pas fumer, pas de flammes, ni d'étincelles.

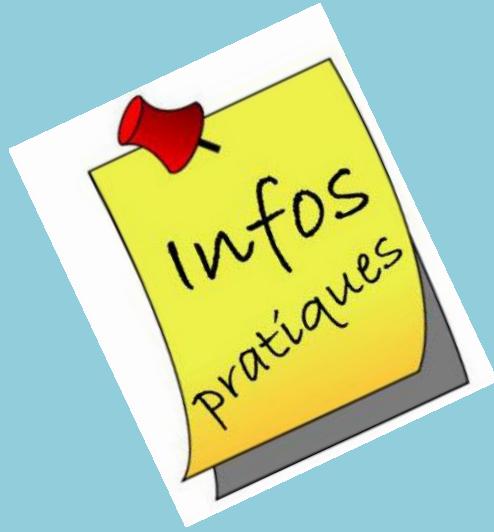
OÙ S'INFORMER ?

En temps normal :

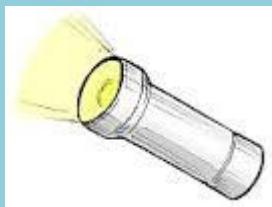
Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) 0590 38 03 47
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement 0590 99 46 46 / 0590 98 20 55
Centre de Secours des Sapeurs Pompiers 18 ou 0590 20 03 50

En cas de crise :

Ecouter des stations radios et de télévision
Gendarmerie 17 ou 0590 22 47 60



ÉLÉMENTS À CONSERVER À DOMICILE



Lampe torche avec pile



Papiers personnels



Eau potable



Radio portable avec pile



Médicaments urgents



Matériel de confinement

GLOSSAIRE :

DDRM :	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
PPR :	Plan de Prévention de Risques
DICRIM :	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
ORSEC :	Organisation de la Réponse de Sécurité Civiles
DRIRE :	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
SIDPC :	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
PCS :	Plan Communal de Sauvegarde
DEAL :	Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

DICRIM

